



L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement

Plastique : quand le jetable est étiqueté « réutilisable » pour contourner l'interdiction



© Zero waste France

Depuis le 1^{er} janvier, la vente de vaisselle plastique jetable est interdite. « *Pour continuer à [en] vendre (...) certaines entreprises se sont contentées d'apposer sur leurs produits la mention "réutilisable" »*, constate l'association Zero Waste France. L'enquête menée par l'association épingle Franprix, Intermarché et Leader Price. Elle critique en particulier le groupe Carrefour qui est la seule enseigne à vendre ainsi des assiettes sous marque distributeur. Surtout, le groupe, signataire du Pacte national sur les emballages plastique, est censé être un modèle en termes de réduction du plastique jetable.

L'association demande à Brune Poirson, secrétaire d'État à la Transition écologique, « *de renforcer la définition de "l'usage unique" dans la réglementation et de sanctionner les entreprises contrevenantes »*. « *Il faut faire cesser ces pratiques d'urgence pour éviter que les nombreuses interdictions qui suivront en 2021 ne soient pas, elles aussi, massivement contournées »*, justifie-t-elle.

Vingt lavages

L'interdiction de la vaisselle en plastique jetable avait été adoptée en 2015 dans le cadre de loi de transition énergétique. Mais, plutôt que de se préparer à l'entrée en vigueur de la mesure, « *certaines enseignes (...) ont surtout mis à profit [les cinq dernières années] pour élaborer des stratégies de contournement* ». En l'occurrence, elles s'appuient sur un document ministériel de 2017, sans valeur juridique, qui explique que les gobelets, verres et assiettes plastique sont qualifiés de « réutilisables » lorsqu'ils résistent à 20 cycles en lave-vaisselle. Les essais menés par l'association montrent que ce n'est pas le cas. « *Même pour un consommateur particulièrement consciencieux, réutiliser 20 fois cette vaisselle tient manifestement du miracle* », résume l'association.

En outre, « *tout, insiste Zero Waste France, incite en réalité le consommateur à un usage unique: assiettes et gobelets sont proposés à la vente dans les rayons "vaisselle jetable" des magasins, ils sont légers, très peu chers et, dans le cas de Carrefour, un logo sur l'emballage indique même dans quelle poubelle jeter votre assiette après usage* ». Cette pratique « *ressemble à une tentative grossière de contournement de la réglementation* », conclut l'association.

Article publié le 13 février 2020



Philippe Collet, journaliste
Rédacteur spécialisé

Vidéo sur le même thème



[L'interdiction des sacs plastiques est-elle un fiasco ? Deux ans après leur interdiction des commerces, les sacs plastiques à](#)

[usage unique ont-ils diminué ? Leur remplacement par des sacs plus épais considérés réutilisables a-t-il eu un impact favorable sur l'environnement ? On en débat sur ce plateau. - 29/10/2018](#)

Actu-Environnement

© 2003 - 2020 COGITERRA - ISSN N°2107-6677

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).